

Comptabilité - Exercice 1990 - Transferts de crédits

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts à intervenir en dépenses d'investissement, et d'approuver ceux intervenus en dépenses et en recettes de fonctionnement depuis le 27/03/1990 au 26/04/1990 inclus.

Ces opérations qui sont sans incidence sur la masse des dotations de la commune, sont regroupées dans les tableaux ci-après :

- Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits
- Section de fonctionnement - Transferts de crédits réalisés.

Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
30 000 900	2147 89020 10100	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs - Services administratifs - Autre matériel, outillage et mobilier - Matériel logiciel cartographie - Informatique	934	24 609 89020 10100
200 000 901 (1)	10 235 00508 30400	Voirie - Voirie proprement dite - Autres travaux communaux - Domaine de la voirie - Service Foncier	901	10 233 00508 30300
1 500 000 901 (2)	11 235 87008 30300	Voirie - Ouvrages d'art - Autres travaux communaux - Construction du pont Denfert Rochereau - Études et Travaux	901	130 84014 30300
500 000 901 (2)	11 235 87008 30300	Voirie - Ouvrages d'art - Autres travaux communaux - Construction du pont Denfert Rochereau - Études et Travaux	901	10 233 89118 30300
2 000 000 901 (2)	11 235 87008 30300	Voirie - Ouvrages d'art - Autres travaux communaux - Construction du pont Denfert Rochereau - Études et Travaux	903	2 136 89012 33000
455 903	1 232 30900	Équipement scolaire et culturel - Écoles du premier degré - Travaux de bâtiments - Électricité	903	1 232 00502 30900
100 000 903	63 2141 00529 45020	Équipement scolaire et culturel - Bibliothèques - Mobilier et matériel culturels - Domaine de culture - Bibliothèque Municipale	903	63 2141 89032 45020
50 000 903	69 232 00509 33000	Équipement scolaire et culturel - École des Beaux-Arts - Travaux de bâtiments - Domaine de la culture - Bâtiment	903	69 235 00509 35000
100 000 906	4 232 88029 33000	Services industriels et commerciaux autres que transports - Ateliers municipaux - Travaux de bâtiments - Rénovation locaux nettoyement - Bâtiment	906	4 2147 88029 31000

Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits (suite)

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
200 000 (3)	908 0 212 81024 30400	Urbanisme et habitat - Urbanisme - Opérations d'aménagement - Bâtiments - Acquisitions foncières en ZAD ou en POS ou en D - Service Foncier	908 0 210 81024 30400	Urbanisme et habitation - Urbanisme - Opérations d'aménagement - Terrains - Acquisitions foncières en ZAD ou en POS ou en D - Service Foncier
8 000 908	61 232 80025 30100	Urbanisme et habitat - Bâtiments locatifs - Secteur Battant - Travaux de bâtiments - Rénovation bâtiments quartier Battant - Urbanisme	908 0 232 80019 30100	Urbanisme et habitation - Urbanisme - Opérations d'aménagement - Travaux de bâtiments - Réhabilitation quartier Battant II - Urbanisme
500 925	0 1620 20200	Mouvements financiers - Dette communale résultant d'emprunts - Crédit Local de France - Emprunts à moyen terme - Finances	925 0 1620 87023 20200	Mouvements financiers - Dette communale résultant d'emprunts - Crédit Local de France - Emprunts à moyen terme - Zone artisanale des Montarmots - Finances
35 000 932	3 631 33000	Ensembles immobiliers et mobiliers - Ensembles sportifs - Entretien et réparation à l'entreprise - Bâtiment	903 59 232 00506 33000	Équipement scolaire et culturel - Autres équipements de sports et de jeunesse - Travaux de bâtiments - Domaine des sports - Bâtiment
100 000 945 (4)	21 630 41054	Sports et Beaux-Arts - Service Culturel - Loyer, charges locatives et de copropriété - Atelier audiovisuel	903 93 2147 00509 41054	Équipement scolaire et culturel - Service Culturel - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de la culture - Atelier audiovisuel
30 000 945	90 609 41071	Sports et Beaux-Arts - Animation de quartiers - Autres fournitures - Centre 1901	903 90 2180 00509 41071	Équipement scolaire et culturel - Animation de quartiers - Acquisition de logiciels - Domaine de la culture - Centre 1901

Section de fonctionnement - Transferts de crédits réalisés

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
40 000 (5)	934 21 649 20400 Objecteurs de conscience - Frais remboursables - Ressources Humaines	943	62 649 20400 Enseignement - École des Beaux-Arts - Objecteurs de conscience - Frais remboursables - Ressources Humaines	
10 000	934 21 649 20400 Objecteurs de conscience - Frais remboursables - Ressources Humaines	945	21 649 20400 Sports et Beaux-Arts - Service Culturel - Objecteurs de conscience - Frais remboursables - Ressources Humaines	
3 000	934 21 649 20400 Objecteurs de conscience - Frais remboursables - Ressources Humaines	945	21 649 20400 Sports et Beaux-Arts - Service Culturel - Objecteurs de conscience - Frais remboursables - Ressources Humaines	
8 593	940 31 660 00200 Relations Publiques - Fêtes publiques et cérémonies - Fêtes et cérémonies - Cabinet du Maire - Relations Publiques	934	20 6405 00200 Administration Générale - Maire, Municipalité - Cotisations municipales - Cabinet du Maire - Relations Publiques	
18 000	942 1 609 56000 Sécurité et Police - Service d'Incendie - Autres fournitures - Corps de Protection - Incendie	932	05 609 32000 Ensembles immobiliers et mobiliers - Atelier de réparations automobiles - Autres fournitures - Parc Auto et Déchets	
		BUDGET PRINCIPAL - RECETTE		
100	936 20 7150 30100 Voirie communale - Frais communs - Droits de voirie - Urbanisme	934	21 7339 30100 Administration Générale - Administration générale - Autres recouvrements - Urbanisme	

1. Il s'agit de financer divers travaux de mise à l'alignement de voies dont les chemins des Journaux et des Champs Nardin suite à des acquisitions de terrains.

2. Construction du pont Denfert Rochereau : le 6 novembre 1989, le Conseil Municipal a décidé de financer la dernière tranche des travaux de ce chantier soit 4 MF par l'emploi de crédits affectés à des investissements qui ne seraient pas payés avant le début de l'exercice suivant. Cette opération s'est faite par trois transferts de crédits. Il vous est proposé aujourd'hui le retour de cette avance.

3. Modification d'imputation budgétaire : le financement concernant l'acquisition immobilière aux Consorts TROUTTET pour l'extension du cimetière de Saint-Claude d'un montant de 200 000 F, est prévu sur l'article 212 «acquisition de bâtiments». Or, la maison qui occupe ce terrain est destinée à être détruite. En conséquence, cette acquisition devra être imputée à l'article 210 «acquisition de terrains».

4. Atelier audiovisuel du Centre Pierre Bayle : ajustement des prévisions budgétaires pour l'emploi de l'indemnité de sinistre dont l'encaissement et la réaffectation en dépenses ont été décidés par délibération du 15 janvier 1990 (transfert du reliquat de crédits qui avaient été affectés initialement à la location de matériel pour reconstitution des archives vidéo, en section d'investissement pour remplacer du matériel endommagé).

5. L'instruction M12 prévoit que les remboursements de frais aux objecteurs de conscience doivent être imputés au chapitre du service employeur. Aussi, un crédit global est prévu au budget primitif de l'exercice en cours au chapitre 934.21/649.20400 pour régler les dépenses inhérentes aux objecteurs qui seront recrutés en cours d'année. L'utilisation de ce crédit se fait au fur et à mesure des besoins par des transferts sur le chapitre du service employeur.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, ma remarque ne touche pas très précisément les opérations de transfert dont vous nous parlez aujourd'hui mais plus précisément une question à laquelle je n'ai pas eu réponse dans un dernier Conseil Municipal et qui portait déjà sur des transferts de crédits vers un certain nombre de postes. Je n'ai jamais eu de réponse. Cela a d'ailleurs fait suite également à d'autres questions posées déjà il y a 8, 9 mois, qui n'ont jamais reçu de réponse...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est grave... !

M. JACQUEMIN : ...alors qu'il y a possibilité d'avoir satisfaction. J'espère que ce n'est pas là une tactique voulue...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Absolument pas. Je me retourne vers les services du Secrétariat Général en regrettant que réponse n'ait pas été donnée à vos questions surtout si certaines datent... On me répond qu'il y aurait eu une réponse le 30 mars dernier. Est-ce que vous lisez votre courrier attentivement ?

M. JACQUEMIN : Je lis très bien mon courrier Monsieur le Maire. S'il y a projet de réponse, je me réjouis qu'il prenne la voie de la poste.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En règle générale, nos services répondent et ont intérêt à répondre notamment aux élus. Si ce n'est pas le cas, nous essaierons d'y remédier. Mais je crois qu'il faut répondre effectivement aux questions posées par tous nos collègues du Conseil Municipal. Bonne note a été prise, à moins que ce ne soit des problèmes de PTT ; nous sommes en pleine réforme du statut des PTT ! Nous réglerons ce problème.

La discussion est close.

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.